

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 février 2024

DCM : N° 2024-02-04

**OBJET : ATELIER MUNICIPAL – CONSULTATION INSTALLATION ELECTRIQUE**

Envoyé en préfecture le 13/02/2024  
Reçu en préfecture le 13/02/2024  
Publié le   
ID : 025-200082758-20240206-2024\_02\_04-DE

**L'an deux mil vingt-quatre  
Le six février**

**NOTA :** Compte-rendu  
de cette délibération affiché  
le 10/02/2024  
Convocation du Conseil du  
06/02/2024  
Membres en exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents :** tous les membres

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Isabelle LEFEBVRE, excusée, pouvoir à Patrice PRETOT ; Mme Mireille PICARD, excusée, pouvoir à Mme Nathalie LAURENT ; M. Ghislain VICAIRE, excusé, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Emmanuel LACOMBE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Maire rappelle les différentes délibérations prises en 2023 concernant l'atelier municipal et plus spécialement la délibération 2023-03-28 du 29/03/2023 concernant l'attribution du marché pour la réhabilitation du futur atelier municipal.

Le Maire informe le Conseil Municipal que, pour le lot concernant l'électricité, cinq entreprises ont été consultées mais seules quatre ont répondu et retourné un devis.

Les devis reçus sont les suivants :

| ENTREPRISES                   | MONTANTS<br>H.T | TVA 20 %   | MONTANTS<br>T.T.C |
|-------------------------------|-----------------|------------|-------------------|
| <b>GIRARDOT Jean-Pierre</b>   | 25 962.90 €     | 5 192.58 € | 31 155.48 €       |
| <b>ACS ELECTRICITE</b>        | 25 850.05 €     | 5 170.01 € | 31 020.06 €       |
| <b>SARL DEVILLERS Norbert</b> | 24 949.87 €     | 4 989.97 € | 29 939.84 €       |
| <b>SARL BALANCHE Michel</b>   | 23 749.68 €     | 4 749.94 € | 28 499.62 €       |

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de l'entreprise SARL BALANCHE Michel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise SARL BALANCHE Michel et autorise le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le

ID : 025-200082758-20240206-2024\_02\_04-DE



Le Maire,  
Maxime GROSHENRY

